Diagnostic de l'état de conservation des landes ZNIEFF d'Indre-et-Loire

Rapport d'activité 2020

CAUDALIS
Association Naturaliste d'Étude et de Protection des Écosystèmes

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Opération soutenue par l'État
Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

Région Centre-Val de Loire

Diagnostic de l'état de conservation des landes ZNIEFF d'Indre-et-Loire

Rapport d'activité 2020

Table des matières :

I. Introduction et objectifs 4
II. Description succincte des milieux de landes 5
III. Cadre pour le choix des sites 6
IV. Rapport d'animation 6
V. Quelques espèces indicatrices sur les sites étudiés 9
VI. Annexe 11

Contact :
Eric Sansault
eric.sansault@anepe-caudalis.fr
02 47 67 30 06
Association Caudalis
1 rue de la Mairie, 37520 La Riche

Association bénéficiaire du Cap'Asso.

Citation :
SANSAULT E., 2021. Diagnostic de l'état de conservation des landes ZNIEFF d'Indre-et-Loire, rapport d'activité 2020. Association Naturaliste d'Étude et de Protection des Écosystèmes CAUDALIS. 10 pages.

Photographies d'Éric Sansault, sauf si précisé.

Remerciements : Outre les propriétaires de sites dont nous conservons l'anonymat, l'auteur remercie les personnes suivantes pour leur aide : Marine Lauer (CRPF Ile-de-France Centre-Val de Loire), Lucie Desvaux (C.C. Touraine Ouest Val de Loire), Renaud Baeta et Alexandre Liger (ANEPE Caudalis) & Mathieu Willmes (DREAL Centre-Val de Loire).

Diagnostic de l'état de conservation des landes ZNIEFF d'Indre-et-Loire

Rapport d'activité 2020

I. Introduction et objectifs

En France, les milieux de landes sont en régression sur la majeure partie du territoire. Dans le domaine biogéographique atlantique, ils présentent en effet des états de conservation inadéquats à défavorables, tant du point de vue de leur surface, que de leurs fonctionnalités écologiques et des perspectives quant à leur maintien face aux pressions et menaces qui pèsent sur eux (Bensettiti & Puissauve 2015).

En région Centre-Val de Loire, 7 types de landes sur 8 sont en liste rouge et montrent des niveaux de menace élevés (vulnérable, en danger et en danger critique d'extinction) (Vuitton 2013). En cause, l'abandon du pastoralisme, la fermeture naturelle des milieux, le contrôle des incendies et, plus important, la conversion presque systématique des surfaces de landes en plantations de résineux. Ces différents facteurs ont fait régresser ces milieux d'environ 90 % depuis la fin du XVIIIe siècle en Europe (Webb 1998).

Dans le nord-ouest de l'Indre-et-Loire, la surface des landes a diminué de plus de 50 % entre 1830 et 1963 (Couderc, 1972) et cette dynamique locale de régression ne faiblit pas, elle s'accélère même (Baeta 2019, 2020).

Pourtant, des outils de porter à connaissance, de protection et de conservation existent : par exemple les réseaux ZNIEFF et Natura 2000, pour ne citer que les plus importants en termes de surface intégrée. Dans notre département, 2 500 ha de landes à *Erica* sont aujourd'hui cartographiés (base de données Flora 2019) et, parmi eux, 1613 ha sont inclus en tout ou partie dans le réseau Natura 2000 ou le réseau des ZNIEFF, soit 64 % de ce qui est caractérisé en Indre-et-Loire (sachant que tout n'est pas cartographié à l'extérieur de ce réseau). Dans le détail, 560 ha se situent en ZPS, 823 ha en ZSC et 1500 ha au sein des ZNIEFF.

Si la conservation des milieux de landes en zone Natura 2000 fait partie des objectifs prioritaires, force est de constater que ces habitats disparaissent à une vitesse impressionnante : par exemple, au sein de la ZSC du Complexe du Changeon et de la Roumer, 90 % des 250 ha de landes basses ouvertes à *Erica* encore en bon état de conservation à la fin des années 1980 ont disparu en 30 ans (Baeta 2019). Dès lors, on peut donc légitimement se poser la question de l'avenir de ces habitats en dehors du réseau Natura 2000, là où les outils de conservation sont plus difficilement mobilisables, en analysant par exemple la situation au sein des ZNIEFF.

L'objectif de la présente étude est de proposer un diagnostic initial de l'état de conservation de certains secteurs de landes sèches et humides situés au sein des ZNIEFF d'Indre-et-Loire, en dehors du réseau des Zones Spéciales de Conservation Natura 2000 (les deux réseaux se chevauchent souvent). Ce diagnostic présente pour chaque parcelle des informations sur le statut foncier, les usages en cours et à venir, les enjeux connus en termes de présence d'espèces patrimoniales, l'évolution des milieux durant les 30 dernières années ainsi que les possibilités de gestion conservatoire (actions possibles et outils mobilisables). Le but de ces diagnostics est de servir de base à des plans de gestion allégés préalables à la mise en place de travaux de restaurations financés dans le cadre de programmes régionaux et européens. Un travail d'animation territoriale permettra, nous l'espérons, de concrétiser les actions de restauration.

II. Description succincte des milieux de landes

Les landes sont des formations ligneuses basses à moyennes (0,5 à 2,5 m de hauteur) dominées par des chaméphytes (arbrisseaux) et des nanophanérophytes (arbustes) appartenant, dans les régions atlantiques, surtout aux familles des Éricacées et des Fabacées (genres *Erica, Calluna* et *Ulex*, notamment). Quelques arbustes ou arbres, témoins d'un stade passé plus fermé ou pionniers d'une évolution en cours, diversifient fréquemment la structure verticale des landes (Chênes, Bouleaux, Pins). Selon l'histoire de la lande, son ancienneté et la nature d'éventuelles pressions biotiques (incendies, pâturage, pression par les cervidés, etc.) la structure horizontale peut être plus ou moins ouverte (Terrisse 2012). En fonction de leur répartition géographique, des conditions d'hygrométrie et de pH, ces milieux, qui se développent sur des sols acides et pauvres, présentent des formations diverses.

En région Centre-Val de Loire, on rencontre plusieurs déclinaisons de ces milieux particuliers :
- les landes humides atlantiques ou subatlantiques ;
- les landes paratourbeuses à Bruyère à quatre angles *Erica tetralix* ;
- les landes humides *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* ;
- les landes fraîches à *Erica ciliaris* ou à *Erica scoparia* ;
- les landes sèches à *Erica cinerea* et *Ulex minor*.

Les caractères diagnostiques de ces habitats ainsi que leur dynamique, les habitats associés, leur répartition en France, leur valeur écologique et biologique mais également leurs tendances et menaces, leurs potentialités de production économique ainsi que le cadre de gestion sont détaillés dans les cahiers d'habitats Natura 2000 (Bensettiti 2001 à 2005) disponibles gratuitement à cette adresse : https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitats

Figure 1 De gauche à droite : *Erica tetralix, Erica ciliaris, Erica vagans* et milieu de lande humide en fermeture (Bagouloir).

III. Cadre pour le choix des sites

Les secteurs de lande visés sont détaillés dans le rapport d'étude 2019 disponible en téléchargement à cette adresse :

http://www.anepe-caudalis.fr/wa_files/2019_Diagnostic_Landes_ZNIEFF_37.pdf

IV. Rapport d'animation

L'année 2020, à cause de l'alternance de périodes de confinement sanitaire et de distanciation sociale qui la caractérisent, n'a pas permis de rencontrer autant de propriétaires que nous l'aurions souhaité. Un total de 15,5 jours fut tout d'abord alloué à cette animation dans un premier temps mais des jours furent par la suite reportés sur d'autres projets financés par la DREAL Centre-Val de Loire (rédaction du PRA Lézard des souches notamment).

Un questionnaire sur les usages des sites fut créé à destination des propriétaires, il est disponible en annexe.

Une demi-journée fut dédiée aux contacts directs avec les propriétaires pour l'organisation de visites de terrain. La ville de Tours, propriétaire de la forêt de Tours-Preuilly au sein de laquelle se trouve la ZNIEFF de type I « Landes et ensemble humide de la forêt de Tours-Preuilly » (240006243) fut contactée afin d'organiser une rencontre avec les services et la ville, la métropole de Tours et l'ONF (gestionnaire forestier). À cause des mesures sanitaires, cette rencontre fut reportée à l'année 2021.

Une visite des Landes de Petit-bourg (240031787) fut initialement prévue avec le propriétaire en août 2020 mais elle fut annulée pour cause de problèmes de santé du propriétaire.

En contrepartie, hors projet, une journée fut dédiée à la préparation et la présentation d'un diaporama à propos de la conservation d'un étang communal abritant deux espèces de Leucorrhines (*L . caudalis* et *L. pectoralis*) ainsi que des habitats patrimoniaux (gazons amphibies, tapis de characées, pelouses acidiphiles, etc.). Cet étang se situe sur la commune de Continvoir mais appartient à la commune voisine de Restigné. Le diaporama fut présenté le 17/09/20 lors d'un conseil municipal. Un projet de ZNIEFF de type I est en cours sur le site et sera proposé fin 2021.

Des échanges avec le CRPF permirent par ailleurs de mieux connaître le dispositif des « annexes vertes » attachées aux plans simples de gestion des parcelles situées en zone Natura 2000. Les règles de gestion applicables au PSG (version de janvier 2017) prennent bien en compte les habitats de landes humides atlantiques (4010, 4020) en proscrivant le boisement artificiel, la création de chemins et de places de dépôt et le stockage de matériaux, en obligeant les propriétaires à ne pas assécher, drainer ou transformer ces milieux en plan d'eau et en empêchant l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques. Par ailleurs des préconisations et conseils facultatifs pour une meilleure prise en compte de la biodiversité proposent, de manière facultative, de limiter toute colonisation arbustive ou arborée, d'adapter l'utilisation d'engins à la portance des sols et d'éviter l'installation de dispositifs d'agrainage pour le sanglier. Pour les landes sèches (4030), il est également prescrit de proscrire le boisement artificiel, la création de chemins ou places de dépôts et le stockage de matériaux et de ne pas stocker les produits et rémanents des coupes et de proscrire les cultures à gibier. Il est enfin préconisé d'entretenir les lisières, d'éviter l'embroussaillement, d'éviter les empierrements calcaires des voiries en contexte acide ainsi que les dispositifs d'agrainages.

Précisons que ces prescriptions obligatoires et ces préconisations ne s'appliquent qu'à des surfaces d'habitats Natura 2000 inférieure à 0,5 hectare. Concernant les milieux de lande, le doute est

donc permis quant à la fonctionnalité de si petites surfaces (maintien des espèces les plus rares et menacées), en particulier dans un contexte boisé.

Outre les habitats, l'annexe verte s'applique également aux habitats d'espèces d'intérêt européen en les traitant par groupes (Chauves-souris, Insectes saproxyliques, Libellules, Papillons, etc.) et plus rarement spécifiquement (Castor, Loutre, Marsillée à quatre feuilles, Flûteau nageant, Caldésie à feuilles de Parnassie). Concernant les Papillons (groupe phare pour nos diagnostics puisque que l'une des entrées principales de notre étude est l'Azuré des mouillères), les prescriptions de gestion sont de ne pas planter les clairières abritant ces espèces et de ne pas stocker les produits de coupes d'avril à septembre. Tout d'abord, signalons que, contrairement aux prescriptions de gestion des habitats forestiers, non forestiers ou encore des espèces de la Directive Oiseaux, il n'est pas précisé le caractère obligatoire des prescriptions de gestion pour les habitats d'espèces d'intérêt européen. Par ailleurs, dans le cas de l'Azuré des mouillères, ces prescriptions semblent peu adaptées puisque 1) certaines pontes et chenilles se trouvent encore sur ou à l'intérieur de la plante hôte au mois de septembre et que 2) le stockage des produits de coupes à toute saison est susceptible de détruire en tout ou partie les fourmilières dans lesquelles se développent les chenilles entre octobre et juillet.

Enfin, les espèces de la Directive Oiseaux sont également prises en compte à travers deux catégories : oiseaux nicheurs en forêt et oiseaux nicheurs dans les habitats associés à la forêt. La Fauvette pitchou et l'Engoulevent d'Europe, deux espèces particulièrement liées aux milieux de lande, sont classées dans ces deux catégories. Elles sont donc concernées par deux prescriptions de gestion obligatoires : proscrire les travaux de gyrobroyage des régénérations artificielles et naturelles d'avril à juillet, ne pas planter les clairières abritant ces espèces. Quelques préconisations facultatives sont également proposées : dans les milieux forestiers, limiter le boisement des landes présentes dans et à proximité de ces zones répertoriées, assurer, dans la mesure du possible, une bonne répartition de ces zones de végétation basse dans l'espace et dans le temps et, dans les habitats associés aux forêts, éviter l'embroussaillement et entretenir les lisières, éviter l'installation de dispositifs d'agrainage.

Dans le cadre du projet, quelques journées de terrain furent toutefois consacrées à des inventaires et visites sur quelques sites :

- Le Camp des Romains, lande sèche située sur la commune de Cinais, à l'ouest du département, fut visité le 2 avril afin de constater la gestion mise en place et d'étudier la possibilité d'un classement en ZNIEFF. Les quelques observations réalisées ainsi que les données bibliographiques font en effet mention de plusieurs espèces déterminantes et menacées : Fauvette pitchou, *Stenobothrus stigmaticus, Mecosthetus parapleurus*, etc. La gestion et le classement en ZNIEFF du site seront abordés ultérieurement lors de prochains groupes de travail départementaux sur les ZNIEFF.

- Les Landes de Bréviandes (240006278) sur la commune de Souvigné : une partie de la ZNIEFF est située en dehors du site Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer ». Il s'agit d'un secteur de la parcelle communale OF0025 (parcelle forestière 3) qui mesure à peine 6,5 ha. La Gentiane pneumonanthe y fut découverte en 2017 (1 pied) puis observée de nouveau en 2018 (3 pieds) mais aucune ponte de *Phengaris alcon* n'était alors présente sur ces très faibles effectifs de Gentiane. En 2020, Lézard des souches, Fauvette pitchou et Engoulevent d'Europe furent recherchés sur le site et seul l'Engoulevent fut observé. La Fauvette pitchou est connue à 150 m, juste au nord de la route de Courcelles (D68) dans des landes plus fermées à Ajonc mais, au sein de la ZNIEFF, la partie de la lande encore ouverte ne lui est pas favorable. Quant au Lézard des souches, les observations furent également réalisées à 200 mètres de la ZNIEFF, au nord de la route de Courcelles, et sa présence sur le site n'est pas à exclure.

- Une des nombreuses parcelles de landes des Étangs de la Martinerie (240009753) fut visitée avec le propriétaire le 1er septembre 2020. Il s'agit d'une parcelle d'environ 3,5 ha, tout en longueur (environ 630 m x 50 m), principalement plantée en Pins maritimes dans sa partie la plus humide et en Châtaigniers dans sa partie la plus haute. Le peuplement de résineux est plutôt ancien (> 50 ans) et a fortement contribué à la fermeture et à l'assèchement de la lande humide (en plus d'un drain courant sur la longueur nord-ouest de la parcelle). Quelques pieds d'*Erica ciliaris* et *E. tetralix* sont encore présents. Aucun plan simple de gestion n'est rédigé et le propriétaire prélève lui-même ses arbres (du Châtaignier dernièrement). Malgré une sollicitation par la société UniSylva pour l'exploitation des Pins, le propriétaire souhaite conserver les arbres sur pied et n'envisage pas de nouvelle plantation. Après lui avoir présenté le projet (contexte, enjeux, moyens d'action mobilisables), nous avons pris le temps d'observer les différentes espèces présentes (en particulier les Ericacées et quelques Odonates). En conclusion, il s'agit d'une parcelle au potentiel intéressant (présence de quelques patches de lande et d'une ancienne mardelle glaciaire malheureusement de petite taille et à sec lors de la visite) mais dont le caractère boisé depuis plus de 30 ans empêche toute action de défrichement qui permettrait de regagner de la surface de lande humide.

- Une visite des Landes de la Bagouloir (240031729) fut réalisée le 18/09/2020 en présence du propriétaire et de deux chargés de mission de l'association. Cette visite a permis de présenter le projet au propriétaire (contexte, enjeux, le récent classement du site en ZNIEFF, moyens d'action mobilisables) et d'effectuer un nouveau comptage des Gentianes des marais et des pontes d'Azuré des mouillères. Si le nombre de Gentianes est équivalent au premier comptage de 2016 (94 en 2020 contre 106 en 2016), le nombre d'œufs d'Azuré a chuté de 96 %, passant de 1016 en 2016 à 42 en 2020. Le milieu ne s'étant pas particulièrement fermé en 4 ans, cette diminution est très inquiétante et ne peut s'expliquer uniquement par une date plus tardive de 3 semaines par rapport à 2016. En termes de gestion sylvicole, il est prévu le prélèvement que quelque vieux Pins maritimes en été 2021, dont certains impliquant le passage d'engins à travers la lande. En termes de gestion conservatoire, le propriétaire ne souhaite aucune action de conservation : ni chantier bénévole pour limiter la colonisation par les jeunes Pins maritimes et la Bruyère à balais, ni convention de gestion avec le CEN, etc. Le maintien des comptages de Gentiane et de pontes d'Azuré des mouillères est toutefois possible.

- Dans le cadre de la mise en place d'un contrat Natura 2000 au sein de la ZPS de Rillé au niveau des landes de la Céseraie (commune d'Ambillou) par la Communauté de Communes Touraine Val de Loire, une réunion de présentation fut organisée le 22 septembre par l'animatrice du site N2000 afin de présenter la mise en place et les résultats des travaux de restauration de deux landes humides, d'une mare forestière et d'une queue d'étang. Cette demi-journée de rencontre fut l'occasion d'échanger sur les différents projets de conservation en cours et de discuter des problématiques de restauration et de gestion des landes humides (drainage, envahissement par la Fougère aigle ou la Molinie bleue, etc.).

- Enfin, une visite des Landes de la Jaunais fut réalisée le 31/10 afin d'y rechercher de jeunes individus de Lézard des souches (l'espèce n'est pas connue dans ce secteur), malheureusement sans succès. Une cinquante de Gentianes furent comptées malgré la fauche des allées. Les pontes de *Phengaris alcon* ne furent pas comptées car la date tardive n'aurait pas permis d'obtenir des effectifs comparables avec les années précédentes.

V. Quelques espèces indicatrices sur les sites étudiés

Nombre œufs *Phengaris alcon*

Nom site	Id_ZNIEFF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Landes de la Jaunais	240031470	1464	nc	1481	1334	772	993	nc
Landes du Plessis	240009657							
Lande de la Bagouloir	240031729			1016	nc	nc	nc	42
Landes de Kerleroulx	240031660	654	nc	nc	nc	nc	9	nc
Landes de Petit-Bourg	240031787	380*	1*	120*	nc	nc	19218	nc
Landes du Bois de la Couarde	240031281							
Landes de la Gautellerie	240009753							
Landes de la Forêt de Sainte-Jullite	240031470							
Landes de Bréviande	240006278				0	0	nc	nc

vide ou 0 = absence
nc : non comptés
* comptage partiel

Nb pieds Gentiane pneumonanthe

Nom site	Id_ZNIEFF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Landes de la Jaunais	240031470	203	37**	144	96	138	84	54**
Landes du Plessis	240009657	3	nc	nc	nc	nc	0	nc
Lande de la Bagouloir	240031729			106	nc	nc	nc	94
Landes de Kerleroulx	240031660	2916	nc	nc	nc	nc	297	nc
Landes de Petit-Bourg	240031787	104	5*	1133	nc	nc	2117	nc
Landes du Bois de la Couarde	240031281							
Landes de la Gautellerie	240009753							
Landes de la Forêt de Sainte-Jullite	240031470	453	nc	nc	nc	nc	146	nc
Landes de Bréviande	240006278				1	3	nc	nc

vide = absence
nc : non comptés
* comptage partiel
** comptage après fauche

Présence de l'Engoulevent d'Europe

Nom site	Id_ZNIEFF	<2020	2020
Landes de la Jaunais	240031470	abs	abs
Landes du Plessis	240009657	abs	nc
Lande de la Bagouloir	240031729	abs	nc
Landes de Kerleroulx	240031660	abs	abs
Landes de Petit-Bourg	240031787	2019	nc
Landes du Bois de la Couarde	240031281	2015	nc
Landes de la Gautellerie	240009753	abs	nc
Landes de la Forêt de Sainte-Jullite	240031470	abs**	nc
Landes de Bréviande	240006278	2019	1

abs : absence
nc : non cherché
** présence à proximité du site

Présence de la Fauvette pitchou

Nom site	Id_ZNIEFF	<2020	2020
Landes de la Jaunais	240031470	abs	abs
Landes du Plessis	240009657	2012	nc
Lande de la Bagouloir	240031729	abs	abs
Landes de Kerleroulx	240031660	abs	abs
Landes de Petit-Bourg	240031787	2019	nc
Landes du Bois de la Couarde	240031281	2016	nc
Landes de la Gautellerie	240009753	2015	abs*
Landes de la Forêt de Sainte-Jullite	240031470	abs**	nc
Landes de Bréviande	240006278	abs	abs

abs : absence
nc : non cherché
* recherche partielle
** présence en périphérie du site

Présence du Lézard des souches

Nom site	Id_ZNIEFF	<2020	2020
Landes de la Jaunais	240031470	abs	abs
Landes du Plessis	240009657	abs	nc
Lande de la Bagouloir	240031729	abs	abs
Landes de Kerleroulx	240031660	abs	nc
Landes de Petit-Bourg	240031787	abs	nc
Landes du Bois de la Couarde	240031281	abs	nc
Landes de la Gautellerie	240009753	abs	abs*
Landes de la Forêt de Sainte-Jullite	240031470	abs	nc
Landes de Bréviande	240006278	abs**	abs**

abs : absence
nc : non cherché
* recherche partielle
** présence en périphérie du site

VI. Annexe

Questionnaire et relevé d'informations auprès des propriétaires :

Nom du site / ZNIEFF :
Nom du propriétaire :
Numéro de tel. propriétaire :

Date appel :
Heure et durée appel :

Déroulé de la conversation :

Présentation du contexte de l'étude et des enjeux ☐
Connaissance de l'outil ZNIEFF :
Impression sur l'outil ZNIEFF :
Précision des usages actuels :

- Plan simple de gestion : oui/non
- Dates d'intervention (exemple de la fauche des pare-feux) :
- Qui intervient :
- Méthodes d'intervention :
- Autres remarques :

Précision des usages futurs :

Coupes forestières, fauches, plantations, etc ...

Actions de gestion conservatoire envisageables à court et long terme :

Acquisition foncière (site CEN, ENS, etc.)
Accompagnement lors des travaux forestiers (chantiers bénévoles, etc.)
Projet de restauration spécifique (FEADER, AELB)
PSG instruit au titre de l'annexe verte (N2000)
Conventionnement CEN CVL
Contrat Natura 2000 (engoulevent, pitchou)
Obligation réelle environnementale
Possibilité d'étude sur la génétique des populations ?

Autres remarques :

Futurs échanges :